

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

du 11 décembre 2023

Le président souhaite la bienvenue au Conseil communal, il salue la municipalité, la secrétaire communale, la boursière et le public.

Le président cède la parole au secrétaire suppléant pour l'appel. Trente conseillers sont présents, quatre excusés. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour, il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

- Adoption du PV de la séance du 30 octobre 2023
- Communications de la municipalité – partie 1
- Préavis 09/2023 : construction d'une conduite d'eaux claires en traversée de la route d'Yverdon
- Préavis 10/2023 : budget 2024
- Communications de la municipalité – partie 2
- Communication du bureau du CC
- Élection secrétaire Conseil communal
- Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV du 30 octobre 2023

Chaque conseiller communal a reçu le procès-verbal, la demande de lecture n'est pas demandée, pas de modification, une remarque de Jenifer Thévenaz qui précise qu'elle-même n'est pas pétitionnaire mais qu'elle suit avec attention les échanges entre la Municipalité et les habitants concernés.

- Le PV est adopté par 28 oui et 2 abstentions.

2. Communications de la municipalité – partie 1

Le syndic Alexandre Gygax nous dit qu'à ce moment de l'ordre du jour la municipalité n'a pas de communication.

3. Préavis 09/2023 : construction d'une conduite d'eaux claires en traversée de la route d'Yverdon

Chaque Conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission de gestion et des finances, ainsi que celui de la commission ad-hoc. Il n'y a pas de demande de relecture, le président ouvre la discussion.

Il n'y a aucune question ni remarque.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, le rapport COGEFIN et de la commission ad-hoc ainsi que le préavis municipal 09/2023

4. Préavis 10/2023, budget 2024

Le Président cède la parole au syndic.

Alexandre Gygax explique que c'est un budget déficitaire avec un excédent de charges, il n'y aura pas de grosses surprises de rentrées complémentaires. Les rentrées prévues de la péréquation y figurent déjà, les quelques charges pérennes aussi. La municipalité se tient à disposition pour répondre aux questions.

Amaury Leidbundgut a une question sur le point 310.314.02, piste de saut en longueur pour CHF 8'600.—, vous faites une nouvelle piste ?

Christian Gonin, ce qui est prévu est de nettoyer tout le tartan sur toute la surface, les pistes de saut en longueur et de 100 mètres, faire un curage des conduites de drainage et aussi régénérer le sable du saut en longueur.

A.L. pour le 353.311, achat matériel du four à pains, CHF 26'000.—, est-ce qu'on fait une boulangerie ?

C.G. il y a un compte de réserve de ce montant-là pour le four à pains. Son aménagement en bois est très vieux, on a prévu de mettre des tables en inox, de changer le pétrin. On doit utiliser ces fonds de réserve, car avec le nouveau plan comptable MCH2, ils seront tous mis ensemble, on ne pourra plus les affecter à des objets spécifiques, c'est la dernière année où on peut le faire.

A.L. en a une dernière. Il a été interpellé par la maintenance de CHF 100.— / mois pour l'ascenseur du nouveau complexe communal. Il n'a pas compris pourquoi on l'a mis, nous sommes de pleins pieds, il n'y a pas d'escaliers, qui l'utilise ?

C.G. Le concierge l'utilise avec les machines, il n'a pas besoin de passer par l'extérieur, et aussi pour des enfants ou/et enseignants handicapés. Les frais sont répartis entre l'ASIRE et nous.

Alexandre Gygax complémente, lors de la mise à l'enquête c'était une exigence de l'AVACAH (organe qui défend les personnes à mobilité réduite) d'avoir un flux depuis le plein pied d'ici jusqu'en haut et vice-versa pour les handicapés.

Il n'y a pas d'autre question.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, le rapport COGEFIN et le préavis municipal 10/2023

5. Communication de la Municipalité – partie 2

Lauriane Chuard une nouvelle loi est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 sur la protection du patrimoine naturel et paysagé, on doit en tenir compte maintenant pour tout ce qui est mise à l'enquête. On a suivi une formation sur une mise en application de l'article 16 oled, qui concerne la gestion des

déchets de chantiers, ce sera demandé selon leur volume. On se doit de faire respecter ces lois, il y a de plus en plus de recours à la CDAP, il y a un qui concerne notre commune, il y a enfin eu un jugement, les premiers échanges ont eu lieu en septembre 2008, donc 15 ans pour clôturer un dossier...

Concernant les SGZA, Stratégies de Gestion des Zones Artisanales. Il y a eu une consultation publique de l'ARGDV ouverte à tout le monde et à toutes les entreprises. Ils sont entrain d'étudier tous les retours reçus. Il y aura un projet final qui sera présenté à tous les Conseils communaux du Gros-de-Vaud qui devront se prononcer courant 2024, ils devront tous être d'accord pour une mise en application.

Il n'y a pas de question.

Sylvain Jacot, nous remercie d'avoir accepté son préavis 09/2023.

La STRID a constaté une forte diminution des déchets vert en période hivernale, elle a proposé à la commune de passer les ramasser qu'une semaine sur deux pendant cette période, ce qui a été accepté. Cela entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024, ils passeront les semaines paires dès la 2^{ème} jusqu'à la 12^{ème} et de nouveau depuis la 44^{ème} jusqu'à la 12^{ème} de 2025 et ainsi de suite.

Il n'y a pas de question.

Michel Collet à 3 sujets.

Le PECC, le 2 novembre dernier a eu lieu un atelier avec plus de 30 personnes participantes de tous les milieux de la commune, dont une commission de 6 Conseillers/ères, plus la Municipalité. 56 propositions ont été émises, plus 67 propositions sont venues du sondage fait à la population mi-septembre, soit un total de 123 qui sont parvenues à l'Exécutif. Un triage a été fait, le feedback se fait mercredi 13 décembre à 19h30 pour montrer les mesures qui pourraient être retenues qui sont réalisables et celles qui sont déjà écartées.

Une nouvelle loi sur l'énergie a été mise en consultation jusqu'au 21 novembre, suite à la votation du 18 juin, le peuple suisse a accepté une nouvelle loi sur le climat et l'innovation, puis les cantons enchaînent avec leurs lois cantonales. On la trouve sur le site du canton, l'avant-projet s'articule autour de 6 mesures phares :

Objectif zéro carbone – remplacement des chauffages fossiles d'ici 2040.

Assainissement des passoires énergétiques – augmentation du taux de rénovation des bâtiments les plus énergivores (catégorie F et G), soit un bâtiment sur quatre qui représente le 56% de la consommation totale.

Lutte contre le gaspillage d'énergie – isolation des bâtiment, limitation de l'éclairage commercial et programme de sensibilisation à la sobriété.

Canton solaire – couverture maximale des toitures par des installations photovoltaïques sur les nouvelles constructions et en cas de rénovation d'ici 2040.

Priorité aux énergies locales – accélération de l'exploitation de l'important potentiel énergétique vaudois, notamment photovoltaïque et géothermique

Exemplarité des collectivités publiques – l'Etat, les communes et les institutions publiques de dotent d'outils pour atteindre le zéro carbone en matière d'énergie.

Quelques éléments choisis de cette loi :

Les nouveaux bâtiments devront avoir une consommation faible. Au niveau chauffage, eau chaude, uniquement avec des énergies renouvelables, une isolation thermique extrêmement efficace. La totalité du potentiel solaire doit être valorisé, et ils devront également être équipé de bornes de recharges pour voitures électriques.

Pour information, dans notre nouveau complexe communal, on peut doubler les bornes de recharge à l'extérieur, et l'abri est préparé pour recevoir 4 bornes.

Les bâtiments construits avant 1986 devront établir un CECB dans les 5 ans dès l'entrée en vigueur de la loi. Ceux qui seront de la classe G devront les assainir dans les 10 ans, pour la classe F dans les 15 ans. S'il y a des rénovations lourdes de toitures, la totalité du potentiel d'énergie devra être valorisé, pose de bornes de recharges, le tout d'ici 2039.

Chauffage aux énergies fossiles devront être remplacés par du renouvelable d'ici 2040

Les chauffages électriques sont interdits, pour l'assainissement des anciens ce n'est pas dans la loi, c'est réglé à part dans un décret.

Dans cette nouvelle loi, obligation d'éteindre l'éclairage des vitrines des commerces, des enseignes, au plus tard une heure après leur fermeture et au plus tôt une heure leur ouverture. Il y a des exceptions pour ce qui est sécuritaire.

Pour tout ce plan ambitieux, il y a des subventions pour soutenir les particuliers, les entreprises, les pouvoirs publics et les communes.

Dernier sujet, il prend congé de nous ce soir, après 5,5 années, il souhaite plein succès à son successeur Yves Collet.

Il veut profiter pleinement de sa retraite, tout en restant actif au service de la famille, aussi au service de l'environnement, de la nature et du climat. Mais il tient à rassurer l'Exécutif, il ne se collera pas les mains sur le futur bitume tout neuf de la route cantonale !

Il nous remercie pour l'agréable relation que nous avons eue ensemble pendant ces quelques années. Il souhaite bon vent pour les autorités, autant le Législatif que l'Exécutif et la commune, également des souhaits de bonne santé et un maximum d'harmonie dans nos vies.

Il n'y a pas de question.

Christian Gonin Le chantier des RC prend du retard, on a eu des grosses surprises sur la route de Pailly, la Romande Energie veut aussi enterrer ses lignes ce qui n'était pas prévu, on doit changer une conduite d'eau il pleut depuis plus d'un mois, avec cette météo on ne peut pas goudronner par exemple. Le 9 décembre aura lieu la distribution des sapins de Noël, en même temps que le téléthon.

Il n'y a pas de question.

Travaux de la Grande Salle, il reste des bricoles, dont du goudronnage devant.

Il nous souhaite de belles fêtes de fin d'année et reste à disposition pour des questions.

Il n'y a pas de question.

Alexandre Gygax nous remercie pour la confiance que le Conseil témoigne pour l'acceptation des 2 préavis du soir.

Au Conseil du mois de mars, il viendra avec un préavis, pour l'optimisation des finances mis dans la péréquation communale, le préavis annoncera un dépassement sur le compte 430.314 concernant l'entretien des routes.

Il y a une verrée à la Balance à la fin de cette séance, mais il y a encore quelques points à l'OJ. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Il n'y a pas de question.

6. Communication du Bureau, le Président Christophe Delay au nom du Conseil communal et de la population, remercie Michel Collet pour tout ce qu'il a accompli, son engagement, pour tous les beaux projets qu'il a mené pour la commune et toute l'énergie qu'il y a mis. Il le remercie également pour les discussions constructives en commission ou dans le cadre du Conseil. C.D. a toujours eu beaucoup de plaisir de collaborer avec Michel, il lui souhaite tout le meilleur pour la suite et de profiter à fond pour tout ce qu'il veut faire.

Il rappelle que pour les suppléances dans les commissions, c'est à la personne convoquée qui ne peut pas participer à la séance de contacter le/la suppléant/e, et d'informer le Bureau que vous avez trouvé, ou pas, un/e suppléant/e. Ce n'est pas au Bureau du Conseil de chercher à votre place. On le précisera dans les prochaines convocations.

Le prochain Conseil aura lieu au mois de mars.

Le Président a déjà informé le Conseil qu'il ne se représentera pas à la présidence en juin prochain, donc c'est au Conseil de trouver quelqu'un à l'interne. Il a assez apprécié ce qu'il a fait, mais ce n'est pas vraiment son truc. Il pense qu'il y a des personnes dans l'assemblée qui sont plus adéquates et bien plus aux faits du village que lui pour reprendre le rôle de premier citoyen.

7. Election d'un/e secrétaire

Christophe Delay précise qu'il ne faut pas croire que le Président ou la Municipalité va trouver un/e secrétaire, c'est au Conseil d'en trouver un ou une. Il a eu l'occasion de lire des beaux mails, il a eu des beaux échanges avec certaines personnes, il y a vraiment des gens qui ont des compétences d'écritures parfaites et qui ont le temps d'écrire des courriels le soir, donc ce n'est pas une question de temps, donc l'excuse de la vie familiale et professionnelle n'est pas recevable, toutes les personnes qui sont là devant en ont une. Ça prend un peu de temps oui, mais ce n'est que quatre fois par année qu'il faut faire un PV. Il souhaite que ce Conseil prenne ses responsabilités et trouve en son sein un/e secrétaire, les compétences sont là. Il ne sait pas jusqu'à quand Denis va tenir.

Il laisse le Conseil pendant 10 minutes, réfléchir, discuter et trouver quelqu'un pour ce poste. Et s'il n'y a personne, on refera la même chose au mois de mars 2024.

On peut aussi partager le poste selon la proposition de Laurianne Chuard.

Philippe Moccand trouve que c'est un peu le rôle du Président de prendre son bâton de pèlerin de chercher quelqu'un dans la population, de refaire un tout-ménage. Lui à son époque l'avait fait, il avait eu deux personnes qu'il était allé trouver. Christophe lui répond franchement qu'il ne le fera pas, il connaît peu de monde au village, et qu'il ne prendra pas ça sur ses épaules pour les 6 mois qui lui reste à faire. P.M propose que dans le prochain tout-ménage on replace une annonce et que chacun/e en parle autour de soi.

C.D. dit que c'est une bonne idée et que nous le ferons.

Pas de secrétaire à l'horizon, on passe au point suivant.

8. Divers et propositions individuelles

Christophe Delay ouvre le débat sur les divers et propositions individuelles.

Philippe Moccand demande à propos d'éclairage public si le pilier public du bâtiment communal est prévu d'être éteint ?

Christian Gonin l'entreprise Gasser vient ce jeudi 14 régler ces problèmes comme la rampe dans le préau de l'école.

Renaud Piccard dans le même ordre d'idée, derrière chez lui, les 3 lampadaires où il y a l'UAPE sont allumés toute la nuit, est-ce qu'on pourrait les éteindre de 23 à 6 heures, est-ce qu'il y a une raison particulière pour qu'ils restent allumés ?

Michel Collet normalement les petits sont éteints à 22h00, il doit contrôler. Ceux de l'UAPE, un sur deux sont éteint le weekend.

Thierry Auberson on lui a remonté qu'il y a des fuites d'eau sur la rue des Saugettes (chemin anciennement nommé de l'Ariettaz) qui arrive vers chez Planche, comme il fait froid ça gèle, et on ne peut freiner qu'en arrivant sur la route cantonale, donc si il y a une voiture ou camion qui passe au même moment c'est l'accident.

Sylvain Jacot remercie pour l'info et qu'il va aller vérifier cela.

Sandra Gaille remarque qu'avec la construction de la nouvelle conduite d'eau, il est écrit qu'il va y avoir de nouvelles constructions au chemin du Covet.

Sylvain Jacot répond que en fait non, il n'y a pas de nouvelles constructions prévues, mais nous avons un PGEE, c'est un plan d'évacuation des eaux. Par rapport au pourcentage de ce que l'on pourrait construire nos conduites ne suffisent plus, et on profite des travaux de la RC 401 pour redimensionner cette évacuation. Il y a un volume qui doit passer.

Marylin Brand la route de Pailly devait rouvrir le 8 décembre, on a vu qu'il y a du retard, mais cela va durer jusqu'à quand ?

Christian Gonnin la prolongation a été demandée jusqu'au 22 mars 2024 pour les raisons suivantes : l'entreprise a les vacances de fin d'année, ils rouvrent en principe le 15 janvier, mais jusqu'au 15 février il y a la révision de toutes les centrales à bitume, donc avant le 15 février on ne peut rien faire et après est-ce qu'il fera beau, ou pas ? Il faut au minimum 5°C pour poser du goudron, nous avons un peu de marge, mais si on peut rouvrir avant on le fera.

Alexandre Collet, a vu que des piquets ont été installés à la parcelle des Buchères, probablement pour clôturer, est-ce pour protéger la S1.

Sylvain Jacot oui c'est exactement ça. Nous avons reçu le contrôleur de l'OFCO c'est une zone S1 de protection de zone de source et on doit la clôturer, c'est obligatoire. Il y aura également un panneau qui indiquera que l'on ne peut pas venir avec un véhicule à moteur.

Thierry Auberson ne compte pas se présenter comme secrétaire, mais se propose de donner un coup de main à Denis Gaimard en attendant de trouver la perle rare, spécialement pour la rédaction des PV qui est une grosse partie du job.

L'assemblée l'a applaudit.

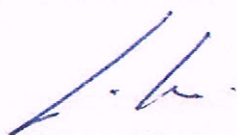
Il n'y plus de question ni remarque, Christophe Delay passe la parole au secrétaire-suppléant pour le contre appel.

Le secrétaire-suppléant procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

La séance est levée à 20h50.

Pour le conseil communal :

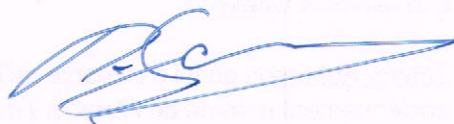
Le Président :



Christophe Delay



Le Secrétaire-suppléant :



Denis Gaimard

Essertines-sur-Yverdon, le 18 décembre 2023